



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES
DE BAGNOLS-SUR-CÈZE ET PONT-SAINT-ESPRIT



**BUDGET
PRIMITIF
2006**

RAPPORT DE PRESENTATION

SOMMAIRE

I.	Présentation synthétique	3
1)	Masses financières	3
2)	Coût par habitant	4
II.	Détail par service	5
1)	Répartition par secteur	5
2)	Les investissements	5
a.	Les travaux (chap 23)	5
b.	Les acquisitions de matériel (chap 21)	6
3)	La section de fonctionnement	6
a.	Frais communs	6
b.	Ordures ménagères	7
c.	Tri et Communication	7
d.	Déchetteries	8
	Conclusion	9

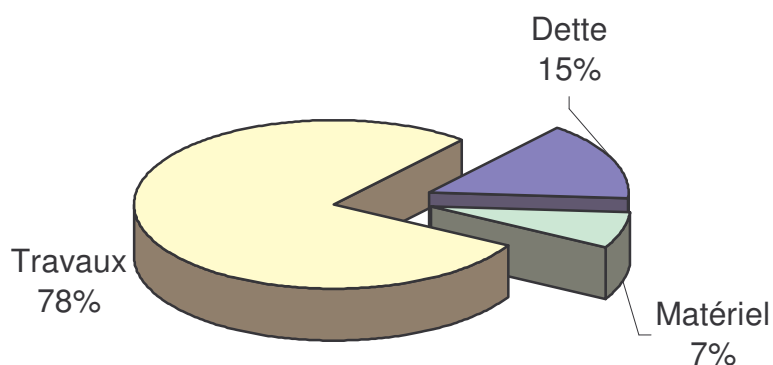
I. PRESENTATION SYNTHETIQUE

1) Masses financières

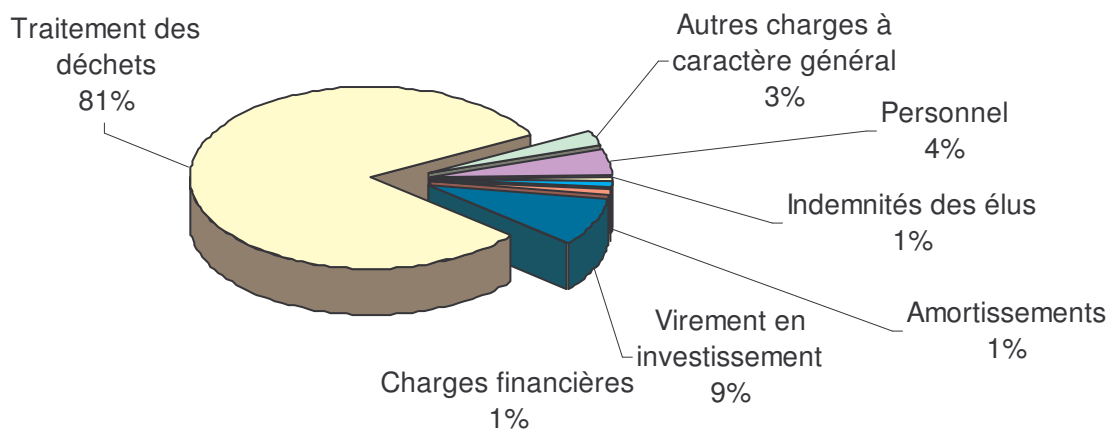
Section de fonctionnement	3 188 550 €
Section d'investissement	1 607 760 €
Budget total	4 796 310 €

Les recettes et dépenses se répartissent de la façon suivante :

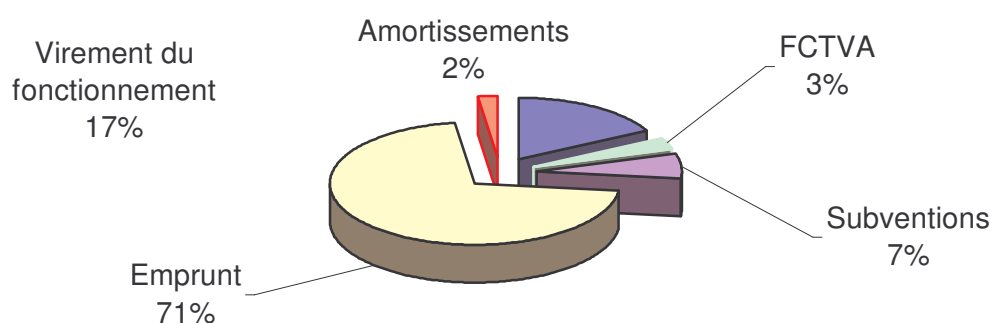
Répartition par catégorie de dépenses (Investissement)



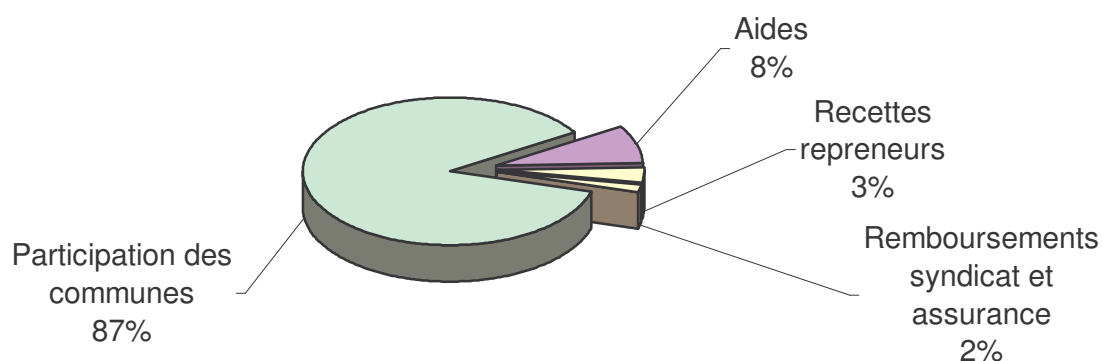
Répartition par catégorie de dépenses (Fonctionnement)



Répartition par catégorie de recettes (Investissement)



Répartition par catégorie de recettes (Fonctionnement)

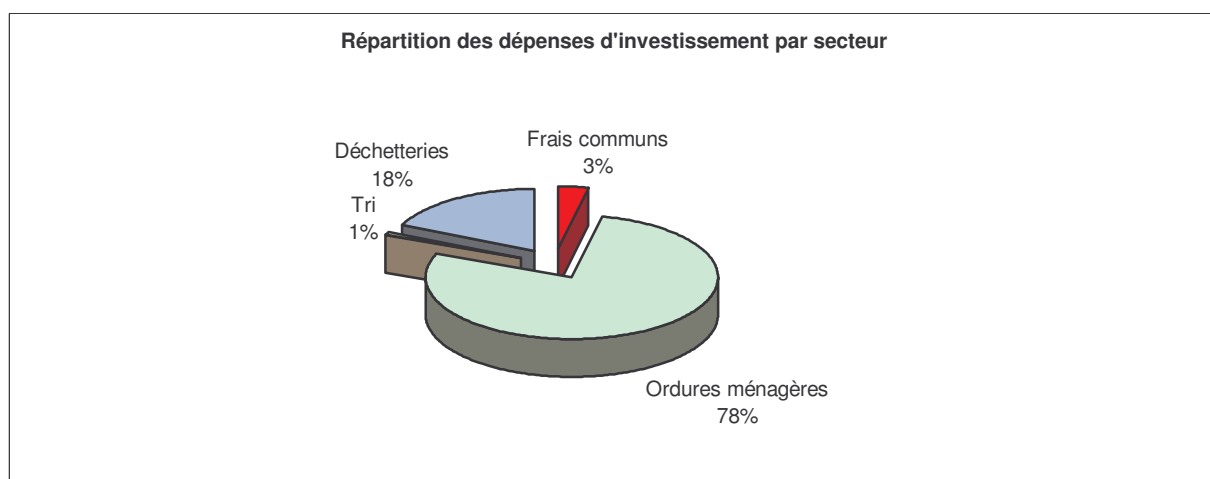
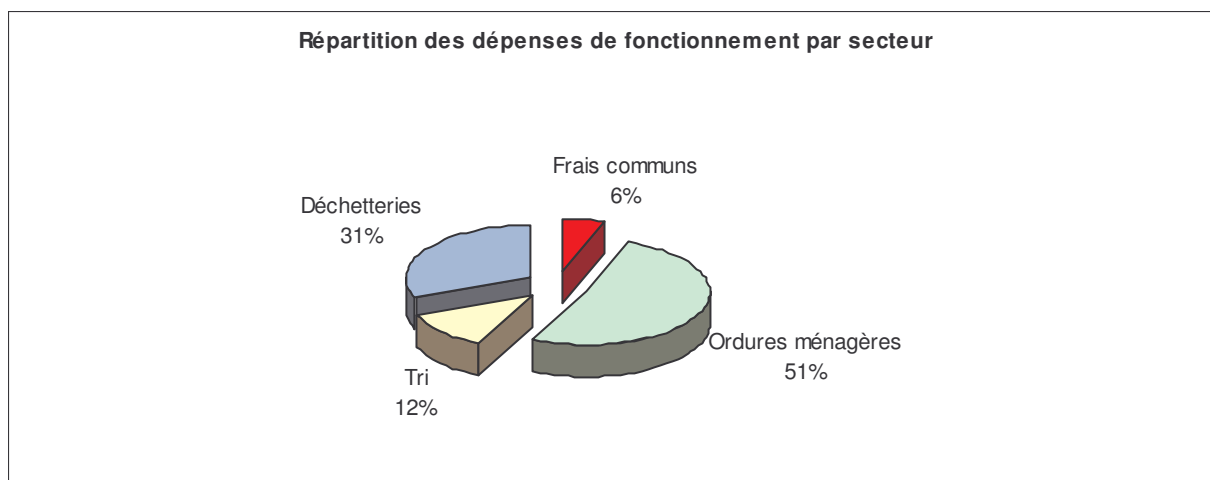


2) Coût par habitant

En 2006, le coût moyen par habitant est de 52,34 €. Pour les collectivités ayant transféré uniquement la compétence « ordures ménagères », le coût par habitant est de 33,77 €. Pour celles ayant délégué également la compétence « déchetteries », le coût par habitant est de 55,64 €. Pour la commune de Pont Saint Esprit, doit payer cette année une indemnité de sortie de la compétence « déchetterie », le coût par habitant est de 53,72 €.

II. DETAIL PAR SERVICE

1) Répartition par secteur



2) Les investissements

a. Les travaux (chap. 23)

Les crédits inscrits au Budget Primitif 2006, couvrent l'ensemble des opérations validées et restant à réaliser :

- Solde de l'opération de réhabilitation de la décharge de la Capellane (plantations)
- Solde de l'opération de réhabilitation de la déchetterie de Saint Nazaire
- Construction du nouveau quai de transfert

La réhabilitation de la décharge de La Capellane (Frais communs)

Les travaux ont été réalisés sur l'exercice 2004. Il reste à effectuer les plantations pour un montant de 9 900€. Ces travaux seront réalisés après la réhabilitation de la déchetterie.

La réhabilitation de la déchetterie de Saint Nazaire

- Les travaux ont démarré le 1^{er} juillet 2005. Il reste à effectuer la plateforme de broyage et les plantations.

La construction du nouveau quai de transfert (Ordures Ménagères)

Les travaux devraient démarrer au 2^{ème} semestre 2006. Le coût prévisionnel de cette opération est de 1 208 000 € TTC. Il se décompose de la façon suivante :

- Travaux € 1 120 000 TTC
- Maîtrise d'œuvre : 80 000 € TTC
- Coordination SPS : 8 000 € TTC

Ces travaux sont financés par :

- Le Conseil Général du Gard : 42 000€
- L'Etat (DGE) : 69 000 €
- L'emprunt : 1 137 000€

Il est à noter que, compte tenu de l'excédent qui réalisé sur l'exercice 2004, il a été décidé d'autofinancer une partie de ces travaux (200 000 €), ce qui viendra réduire le montant de l'emprunt.

b. Les acquisitions de matériel (chap. 21)

Les crédits budgétaires couvrent les dépenses suivantes :

Frais communs :

- Acquisition de 2 PC : 3 000 €
- Acquisition d'un véhicule : 11 700 €
- Mise en place d'une alarme et vidéo surveillance sur le site de Saint Nazaire : 8 800 €

Déchetteries :

- Mise en place d'une alarme et vidéo surveillance sur les sites de Connaux et Cornillon : 10 200 €
- Colonne à huile et bac à batterie pour Saint Nazaire : 4 600 €

Communication :

- Acquisition d'un PC : 1 500 €
- Acquisition d'un véhicule : 14 000 €

3) La section de fonctionnement

a. Frais communs

On observe une baisse des charges à caractère général (chap. 011) par rapport au BT 2005 (-36%) et par rapport au CA 2005 prévisionnel (-10%). Les inscriptions budgétaires s'élèvent à 41 700 €. La plupart des postes sont reconduits ou réajustés par rapport au réalisé 2005.

On peut cependant noter les modifications suivantes :

- Non inscription des achats de composteurs individuels
- Pas de frais d'honoraires ni d'annonce
- Suppression du budget communication générale (art. 6236)

Les charges de personnel (chap. 012) baissent légèrement (-3 % par rapport au BT 2005) malgré le recrutement d'une nouvelle secrétaire, baisse liée au remplacement de Mme FAUVEL en 2005.

Ce chapitre passe ainsi en 2006 à 93 900 €.

Les recettes couvrant ces charges sont en revanche en nette diminution :

- Aucune aide de l'Etat pour les emplois jeunes (art. 74711), le contrat de M. DUMESNIL arrivant à échéance le 30 septembre 2005.

Les autres charges de gestion courante (chap. 65), couvrant les indemnités d'élus, sont maintenues. Elles s'élèvent à 18 600 €.

Les charges financières sont également reconduites, pour un montant de 7 500 €.

Les amortissements des immobilisations augmentent sensiblement.

Tous ces éléments conduisent à une stabilisation des participations des communes par rapport à l'exercice 2005. Elles se montent en 2006 à 124 400€.

Le budget de fonctionnement des frais communs s'équilibre ainsi à 178 400 € en recettes et dépenses.

b. Ordures ménagères

On observe une stabilisation du coût du traitement des ordures ménagères : 1 632 000 €, soit + 1% par rapport à l'exercice 2005. La baisse des participations des communes est liée au fait que la commune de Pont Saint Esprit n'est plus pénalisée par une « majoration TVA » depuis qu'elle a mis en place la collecte sélective. La participation des autres collectivités est identique à 2005.

Les inscriptions budgétaires sont par ailleurs basées sur une hypothèse d'augmentation des tonnages de 1% par rapport au réalisé 2004 et d'une réactualisation des prix conformément au marché attribué en décembre.

Enfin, dans la mesure où les travaux du quai ne démarreront pas avant le 2^{ème} semestre 2006, l'emprunt ne sera pas mobilisé cette année et ne donnera donc pas lieu au paiement d'une échéance.

Le budget de fonctionnement des OM s'équilibre ainsi à 1 645 000 € en recettes et dépenses.

c. Tri et Communication

Les charges à caractère général (chap. 011) sont en baisse par rapport au BP 2005 (-3%), du fait notamment de la baisse du coût de traitement des EMR et JMR (art 611) qui passe à 273 000€. Par rapport au CA 2005 prévisionnel, le coût de traitement est en hausse de 2% du fait de l'apport des EMR de la commune de Pont Saint Esprit.

Le budget communication est stable.

Les principales opérations réalisées en 2005 sont les suivantes :

- Création du site internet : 2 800€
- Encapé n° 7 : 4 257 €
- Nettoyage de printemps : 7 000 €
- Pièce de théâtre : 4 500 €
- Calendriers : 1 200 €
- Visites du centre de tri : 1 600€
- Imprimés divers (autocollants, affiches ...) : 1 200 €
- Autre : 600 €

Soit un total d'environ 25 000 €.

Les opérations proposées en 2006 sont les suivantes :

- Encapés 8 et 9 : 6 400 €
- Pièce de théâtre : 7 000 €
- Projet « nettoyons la nature » : 5 400 €
- Livrets déchetteries : 1 200 €
- Concours : 1 500€
- Campagne sur le verre : 1 000€

Les charges de personnel sont en baisse par rapport au BP 2005 (-7%) et en hausse par rapport au CA 2005 prévisionnel du fait notamment :

- Le site internet s'est traduit par des charges de personnel en 2005
- Une ambassadrice, travaillant à temps partiel en 2005 est repassée à temps complet

Les dépenses du chapitre s'élèvent ainsi à 44 350 €. Elles sont couvertes majoritairement par les soutiens de l'Etat et d'Eco-Emballages (38 000 €).

Les soutiens d'Eco-Emballages (200 000€) et les recettes versées par les repreneurs (109 000 €) sont en augmentation, permettant ainsi de ne pas faire appel à la participation des collectivités membres sur ce budget.

Ainsi, globalement pour le traitement des OM (y compris le tri et la communication), les participations des communes baissent de 3% par rapport au BP 2005. Elles sont stables (-0,7%) pour toutes les collectivités sauf Pont Saint Esprit (-12%).

d. Déchetteries

Le Budget Primitif se base sur baisse de 16% du coût du traitement des déchets (art.611) par rapport au CA 2005 prévisionnel (-25% par rapport au BT 2005), en raison :

- De la baisse des tarifs suite à l'attribution des nouveaux marchés
- Du traitement d'une partie des déchets verts par le SABRE
- De la sortie de la commune de Pont Saint Esprit

Le coût du traitement est ainsi estimé à 675 000 € pour 2006.

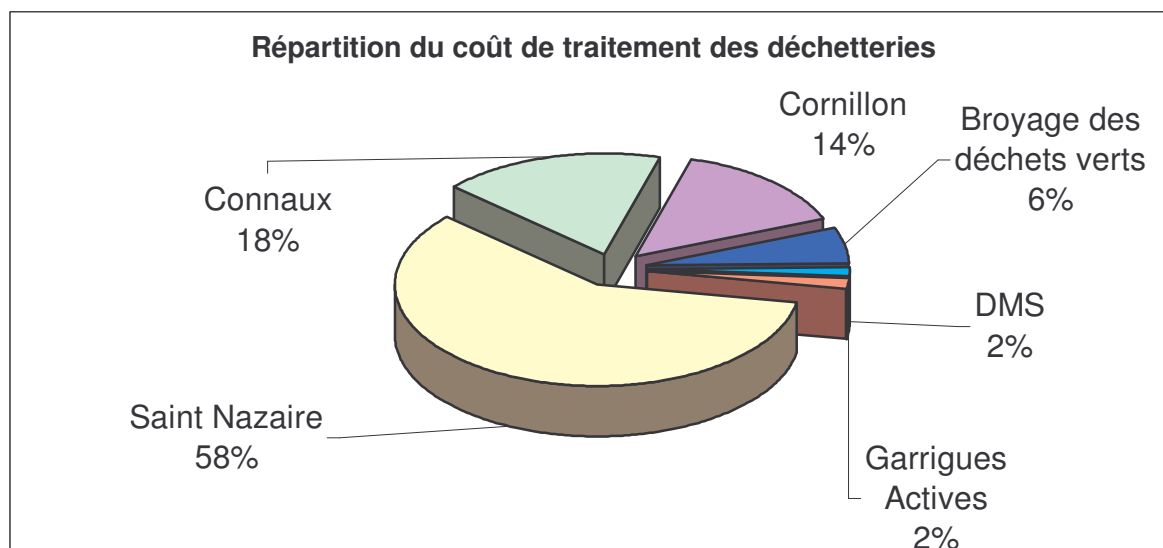
La charge de la dette est en augmentation en raison du financement des travaux de la déchetterie de Saint Nazaire.

A noter que la sortie de la commune de Pont Saint Esprit se traduira par le remboursement de l'encours de la dette mobilisée pour cette commune (calculée au prorata du nombre d'habitants).

Les comptes affectés par cette disposition sont :

- Le remboursement de la dette en capital (remboursement anticipé)
- La participation de la commune de Pont Saint Esprit
- Le virement du fonctionnement vers l'investissement

La répartition du coût des déchetteries est la suivante :



Les participations des membres restent stables sauf pour la commune de Pont Saint Esprit (-19%). Elle s'élève à 996 000 € (Globalement, baisse de 4% par rapport au BT 2005).

CONCLUSION

Le Budget Primitif 2006 se caractérise donc par :

- La poursuite de la réalisation des travaux de réhabilitation du site de La Capellane
- La stabilisation du coût du traitement des ordures ménagères
- La baisse du coût du traitement des déchetteries
- La stabilisation des participations des collectivités membres (-0,5 %) pour la 2^{ème} année consécutive. La commune de Pont Saint Esprit voit sa participation baisser de 14,25%